

AFFAIRE N° 9. - Acquisition d'un terrain de 425 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur CHANE FAN Jean, nécessaire à l'aménagement de la rue Lucien Gasparin.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'aménagement de la rue Lucien Gasparin nécessite l'acquisition d'un terrain de 425 m<sup>2</sup>, cadastré AC 76.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur CHANE FAN Jean pour le prix de 21 000 000 de Frs CFA, y compris l'indemnité d'éviction des sept locataires qui porte sur 583 000 Frs CFA.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 21 000 000 de Frs CFA, soit une majoration de 10,64 % par rapport à l'estimation des Domaines.

La dépense sera imputée sur le budget communal au chapitre 901, article 210.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Le prolongement de la rue Lucien Gasparin est déjà étudié. Les crédits sont mis en place. Il ne nous reste plus qu'à faire l'acquisition des terrains pour lancer l'opération.

Mis aux voix le rapport ci-dessus est adopté à la majorité, deux conseillers ayant voté contre, et trois s'étant abstenus.